

4 OCTOBRE 2023 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

## **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat Fonction publique territoriale : Toujours de la poudre aux yeux !**

### **Mesures salariales, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : revendiquons l'égalité de traitement !**

Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques s'entête en proposant son projet de décret au rabais quant à la création d'une prime pouvoir d'achat pour le versant territorial.

Ce projet de décret a fait l'objet d'un boycott de toutes les organisations syndicales lors de la séance plénière du CSFPT du 20 septembre. En décidant de faire passer une nouvelle fois, en seconde lecture, ce même projet de décret, le gouvernement démontre son peu de considération envers les agents territoriaux et leurs représentants syndicaux.

Lors des débats sur ce texte, la DGCL a rejeté les principaux amendements CGT, dont ceux présentés parfois à l'unanimité par les organisations syndicales. Le rejet de ces amendements a conduit les organisations syndicales à demander une interruption de séance. À l'issue de celle-ci, les organisations syndicales ont fait le choix de ne pas participer au vote de ce texte. Il est en effet impossible, dans la mesure où aucune des demandes faites n'a été prise en compte, de se satisfaire de cette version amoindrie du décret voté pour l'Etat et la fonction publique hospitalière. Avec un texte de cette nature, très peu d'agents territoriaux seront concernés par le versement de cette prime.

Nous ne cautionnerons pas cette conception de la fonction publique territoriale réduite à une sous-catégorie car l'inflation qui met en difficulté l'ensemble de la population ne fait aucune différence entre les versants de la fonction publique.

Plus que jamais, la CGT exige l'égalité de traitement de l'ensemble des fonctionnaires et agents publics des trois versants de la Fonction publique.

Or, le projet de décret du versant territorial est toujours très nettement en dessous de ceux des versants Etat et Hospitalier ! La libre administration des collectivités territoriales ne doit pas être un faux prétexte, le gouvernement peut faire d'autres choix politiques comme il a su le faire sur le temps de travail avec le passage aux 1607 h ou comme sur la mise en œuvre de la prime grand âge.

La fédération CGT des Services publics n'acceptera pas que les 2 millions d'agents territoriaux soient soumis à la « bonne volonté » des employeurs territoriaux alors que ces mesures doivent être égalitaires dans l'ensemble de la Fonction publique.

### **Le ministère doit revoir sa copie, le compte n'y est pas !**

**La fédération CGT des Services publics appelle l'ensemble des agents à se mobiliser massivement, vendredi 13 octobre 2023, journée de mobilisations et de manifestation contre l'austérité, pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femme-homme.**